

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
DU CENTRE MULTISERVICE DES SAMARES
Séance ordinaire tenue le 26 novembre 2024 à 17 h

PRÉSENCES

GROUPES SOCIOCOMMUNAUTAIRES ET SOCIOÉCONOMIQUES

AYOTTE, Bruno	CJE de d'Autray-Joliette	P
PELLETIER, Marc	CJE Matawinie	P
RINFRET, Geneviève	CJE Montcalm	P

ENTREPRISES

GIRARD, Marie-Pierre	CISSS de Lanaudière	P
VACANT		***

ÉLÈVE

VACANT		***
--------	--	-----

PARENT

VACANT		***
--------	--	-----

PERSONNELS DU CENTRE MULTISERVICE

GAUTHIER, Céline	Enseignante	P
DANSEREAU, Normand	Enseignant	P
CHEVRETTE, Patricia	Personnel de soutien	P
VACANT	Personnel professionnel	***

DIRECTION DU CENTRE MULTISERVICE

VALLÉE, Diane	Directrice - Centre multiservice des Samares	P
---------------	--	---

PERSONNES RESSOURCES

LANGLOIS, Sébastien	Coordonnateur des services éducatifs FP / FGA	P
LANOUE, Philippe	Directeur adjoint de services de l'organisation scolaire, ressources financières et humaines Centre multiservice des Samares	P
NOURY, Janick	Secrétaire de gestion	P

MISE EN SITUATION COMMUNE

MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE À 17 H 02.

Madame Geneviève Rinfret souhaite la bienvenue à tous et remercie les membres de leur présence. Elle propose de faire un tour de table et invite le futur membre, M. Nivar Ningatoloum, à se présenter brièvement.

Vérification du quorum et régularité de la séance.

FORMATION PROFESSIONNELLE

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE (PRISE DE QUORUM)

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 26 NOVEMBRE 2024

4. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL DU 26 NOVEMBRE 2024

5. SUJETS POUR PRISE DE DÉCISION

5.1. Activités de financement - fonds à destination spéciale (Approbation)(LIP art. 94 et 110.4);

5.1.1 Dîner de Noël (CF Berthier);

5.1.2 Guignolée de Noël (CF Berthier);

5.1.3 Commandites – Panier de Noël (CF l'Argile);

5.1.4 Stage humanitaire au TOGO (Centre d'excellence en santé).

5.2. Règles de régie interne pour rencontres du Conseil d'établissement (Adoption) (LIP art. 67 et 108);

5.3. Calendrier annuel des rencontres du Conseil d'établissement (Adoption) (LIP art. 67 et 108);

5.4. Plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation (Adoption) (LIP art. 75.1, 77, 83.1 et 110.4);

5.5. Bottin et frais chargés aux élèves (Approbation) (LIP art. 3al.4, 7 al.3, 75.01 al.1 et 2 et 292 al.3);

5.6. Rapport annuel (Adoption) (LIP art. 82 et 110.4);

5.7. Règles de conduite et mesures de sécurité (Approbation) (LIP art. 76, 77 et 110.2).

6. SUJETS POUR INFORMATION

6.1. États financiers 2023-2024 (Réddition de compte) (LIP art. 95, 96.24, 110.4 et 110.13);

6.2. État de situation en francisation au CSS des Samares;

6.3. Information sur les activités dans les centres (LIP art. 83, 96.12, 110.31, et 110.9).

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE DE LA FP

FORMATION PROFESSIONNELLE

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE (PRISE DE QUORUM) C.É. – F.P. 2024.11.26.21

Le *quorum* étant constaté, l'assemblée est légalement ouverte 19 h 55.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR C.É. – F.P. 2024.11.26.22

Des ajustements doivent être effectués au point 5. Ajout du point 5.1, concernera la nomination d'un membre élève, tandis que le point 5.2 activités de financement – fonds à destination spéciale, deux sous-points seront ajoutés : 5.2.8 pour la guignolée de Noël et 5.2.9 pour le Dîner de Noël.

Sur proposition dûment faite et appuyée :
Il est proposé par monsieur *Marc Pelletier*
Appuyé par madame *Céline Gauthier*

Et résolu :
d'adopter l'ordre du jour de la formation professionnelle du 26 novembre 2024, en y intégrant les modifications à apporter.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 24 SEPTEMBRE 2024 C.É.- F.G.A. 2024.11.26.23

Une modification devra être apportée au point 6.2 concernant la distribution des fonds amassés en surplus.

Sur proposition dûment faite et appuyée :
Il est proposé par madame *Céline Gauthier*
Appuyé par madame *Patricia Chevette*

Et résolu :
d'adopter le procès-verbal de la formation professionnelle du 26 novembre 2024, en y intégrant la modification à apporter.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 24 SEPTEMBRE 2024

AUCUN SUIVI

5. SUJETS POUR DÉCISION

5.1. ACTIVITÉS DE FINANCEMENT - FONDS À DESTINATION SPÉCIALE (APPROBATION)^(LIP art. 94 et 110.4);

- 5.1.1 Dîner de Noël (CF Berthier);
Partager de bons moments entre le personnel et les élèves pour célébrer le temps des fêtes, en partageant un repas festif.
C.É.- F.P. 2024.11.26.24

Sur proposition dûment faite et appuyée :
Il est proposé par *Patricia Chevrette*
Appuyé par *Marie-Pier Girard*

Et résolu :
d'approuver l'activité du dîner de Noël telle que déposée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 5.1.2 Guignolée de Noël (CF Berthier);
Cette activité a pour but d'amasser des dons pour panier de Noël pour offrir aux élèves dans le besoin de l'aide alimentaire.
C.É.- F.P. 2024.11.26.25

Sur proposition dûment faite et appuyée :
Il est proposé par *Patricia Chevrette*
Appuyé par *Céline Gauthier*

Et résolu :
d'approuver l'activité de la guignolée de Noël telle que déposée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 5.1.3 Commandites – Panier de Noël (CF Berthier);
Solliciter des entreprises pour la réalisation de nos paniers de Noël pour remettre des cadeaux aux enfants des élèves démunis.
C.É.- F.P. 2024.11.26.26

Sur proposition dûment faite et appuyée :
Il est proposé par *Marie-Pier Girard*
Appuyé par *Marc Pelletier*

Et résolu :
d'approuver l'activité des commandites – panier de Noël telle que déposée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.1.4 Stage humanitaire au TOGO (Centre d'excellence en santé);

Ce stage offrira une immersion dans une culture différente de la nôtre. Pour vivre cette expérience, différentes activités seront organisées tout au long de l'année.

C.É.- F.P. 2024.11.26.27

Sur proposition dûment faite et appuyée :

Il est proposé par *Céline Gauthier*

Appuyé par *Marie-Pier Girard*

Et résolu :

d'approuver le voyage humanitaire lié au stage au TOGO, tel que déposé. Il est demandé d'avoir plus de détails sur les activités de financement et de pouvoir les approuver par courriel au moment opportun.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.2. RÈGLES DE RÉGIE INTERNE POUR LES RENCONTRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (ADOPTION)

(LIP ART. 67 ET 108);

C.É.- F.P. 2024.11.26.28

Madame Diane Vallée annonce que des changements ont été effectués dans le document des règles de régie interne. La première modification se trouve à la page 4 et concerne le délai d'envoi de l'avis de convocation, qui est désormais fixé à sept jours avant la date de la séance. La deuxième modification consistait à corriger certaines erreurs. Pour conclure, Madame Vallée a présenté un résumé du fonctionnement des règles au nouveau membre élève.

Sur proposition dûment faite et appuyée :

Il est proposé par *Céline Gauthier*

Appuyé par *Marie-Pier Girard*

Et résolu :

d'adopter les règles de régie interne pour les rencontres du conseil d'établissement telles que déposées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.3. CALENDRIER ANNUEL DES RENCONTRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (ADOPTION) (LIP art. 67 et 108);

C.É.- F.P. 2024.11.26.29

Madame Diane Vallée présente le projet de calendrier des prochaines rencontres. Elle mentionne que celle du 11 février 2025, se déroulera en virtuel. Cependant, les autres rencontres se tiendront en présentiel.

Sur proposition dûment faite et appuyée :

Il est proposé par *Céline Gauthier*

Appuyé par *Bruno Ayotte*

Et résolu :

d'adopter le calendrier des rencontres annuelles du conseil d'établissement tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.4. PLAN DE LUTTE POUR CONTRER LA VIOLENCE ET L'INTIMIDATION (ADOPTION)

(LIP art. 75.1, 77, 83.1 et 110.4);

C.É. – F.P. 2024.11.26.30

Monsieur Sébastien Langlois présente les récentes modifications apportées au plan de lutte contre la violence et l'intimidation. Une nouvelle loi a été intégrée, visant toutes les formes de violence à caractère sexuel. Une définition a également été ajoutée à ce plan, car il est essentiel que les élèves ainsi que l'ensemble du personnel soient sensibilisés à cette problématique. Un aperçu des zones de vulnérabilité, sollicité par le ministère afin de compiler les données relatives à chaque centre de formation, a été présenté aux membres du conseil. Ces informations figurent dans l'une des annexes du plan. Sébastien Langlois informe que le ministère exige que tous les membres du personnel du CMS suivent une formation en ligne, d'une durée de 120 minutes. Un nouveau point a été ajouté à ce nouveau plan de lutte, qui a pour sujet : QUI FAIT QUOI, en lien avec la violence et l'intimidation.

L'annexe contient également des informations sur le rôle du premier intervenant face à un comportement inapproprié. Les centres de formation disposent d'outils de signalement pour les incidents de violence et d'intimidation, avec des formulaires disponibles sur le site psychosocial du CMS. De nouvelles affiches ont été mises en place, intégrant un code QR qui simplifie le processus de signalement et permet d'accéder à une adresse courriel confidentielle. Une étiquette devra y être ajoutée, indiquant le nom de la personne-ressource ainsi que son adresse courriel. Monsieur Langlois informe les membres du conseil d'établissement que chaque centre a ses propres spécificités en matière de prévention pour contrer la violence sexuelle et l'intimidation. En conséquence, le comité a décidé de développer un plan d'action adapté à chaque centre de formation. Chaque année, le comité de chaque centre devra compléter un document qui sera annexé au plan de lutte.

Sur proposition dûment faite et appuyée :

Il est proposé par *Céline Gauthier*

Appuyé par *Patricia Chevrette*

Et résolu :

d'adopter le plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation avec condition de révision linguistique tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.5. BOTTIN DES FRAIS CHARGÉS AUX ÉLÈVES 2024-2025 (AMENDEMENTS) (APPROBATION);

C.É. – F.P. 2024.11.26.31

Monsieur Philippe Lanoue informe que le manuel sur le lancement d'entreprise en FAD a été retiré.

Sur proposition dûment faite et appuyée :

Il est proposé par *Catherine Dalpé*

Appuyé par *Hélène Chartier*

Et résolu :

d'approuver le bottin chargé aux élèves tel que déposé.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

5.6. RAPPORT ANNUEL (ADOPTION) (LIP ART. 82 ET 110.4);

C.É – F.G.A. 2024.11.26.32

Diane Vallée nous présente le rapport annuel du conseil d'établissement 2023-2024. Le Conseil d'établissement est responsable de sa préparation. Celui-ci fait état des activités de l'année précédente comme prévu par la loi sur l'instruction publique. Certaines modifications doivent être apportées. Les états financiers du budget CÉ devront être moins détaillés et il est suggéré de modifier les photos de ce rapport qui ne sont pas représentatives du centre multiservice des Samares. On aimerait avoir des images qui mettent en valeur nos centres de formation. Madame Catherine Dalpé propose de faire la révision linguistique.

Sur proposition dûment faite et appuyée :

Il est proposé par *Céline Gauthier*

Appuyé par *Bruno Ayotte*

Et résolu :

d'adopter le rapport annuel avec les modifications proposées et la révision linguistique tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.7. RÈGLES DE CONDUITE ET MESURES DE SÉCURITÉ (SUIVI DU 27 MAI 2024) (LIP ART. 76, 77 ET 110.2);

C.É – F.P. 2024.11.26.33

Diane Vallée présente le code de vie éducatif, c'est-à-dire les règles de conduite et les mesures de sécurité, qui visent à améliorer l'environnement éducatif. Ce code de vie servira de guide pratique, contribuant à instaurer un climat sain et sécuritaire. Il précisera les comportements attendus des élèves ainsi que les conséquences éducatives à appliquer. De plus, le personnel disposera d'une approche d'intervention uniforme. Les membres du conseil d'établissement expriment leur satisfaction concernant la présentation du document, qui a bénéficié de nombreuses améliorations. La prochaine étape consistera à le diffuser, et elle souhaite le présenter au personnel des centres de formation en janvier 2025 lors du colloque, ce qui permettrait à chacun des centres avec les directions adjointes de s'approprier celui-ci. Par la suite, une formation sera proposée au printemps, accompagnée d'un document explicatif qui sera joint au code de vie. Le comité privilégie une approche qui permet aux élèves de s'approprier ce code de vie, ce qui implique qu'il sera introduit auprès d'eux en septembre 2025. Madame Vallée informe le CÉ que son rôle consiste à approuver ce code de vie éducatif, comme prévu à la loi sur l'instruction publique.

Sur proposition dûment faite et appuyée :

Il est proposé par *Marie-Pier Girard*

Appuyé par *Marc Pelletier*

Et résolu :

d'approuver les règles de conduite et mesures de sécurité tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. SUJETS POUR INFORMATION

6.1. ÉTATS FINANCIERS 2023-2024 (RÉDDITION DE COMPTE) (LIP ART. 95, 96.24, 110.4 ET 110.13);

Monsieur Philippe Lanoue débute avec la reddition de compte, une somme de 824,00 \$ a été retournée. Lors du dernier conseil d'établissement il a été discuté de mettre des frais de kilométrage et de gardiennage. Un formulaire a été remis aux membres du CÉ pour qu'il puisse être complété une fois par année ou rapporté à la prochaine réunion, le taux du kilométrage s'élève à 0,60 \$/km.

Monsieur Lanoue fournit des éclaircissements sur le rapport des résultats financiers pour 2023-2024. Il commence par l'annexe D, qui traite de la clientèle. Il décrit les écarts de chaque formation pour les périodes 2022-2023 et 2023-2024.

Il continue avec les explications de l'annexe E, qui concerne les résultats financiers. Il souligne l'importance de prêter une attention particulière à la colonne de variation (A-B). Il se rend ensuite à la page suivante pour expliquer les diagrammes, accompagnés d'un texte explicatif qui en détaille le contenu. Il termine en montrant le tableau des surplus et déficits excluant les fonds 9 et il explique les écarts de montants de chacun des centres de formation.

6.2. ÉTAT DE SITUATION EN FRANCISATION AU CSS DES SAMARES

Madame Diane Vallée a présenté un rapport sur la francisation, soulignant une réduction des ETP (Équivalent Temps Plein) allouées aux groupes après l'annonce du ministère en juillet 2024. Le budget 2024-2025, basé sur l'année 2020-2021 marquée par la COVID, a attribué 68,8 ETP, contrairement à la pratique habituelle qui utilise les deux années précédentes comme référence. Conscients de la diminution budgétaire mais des besoins élevés, il a été décidé de maintenir les services de francisation pour encourager un financement futur grâce à l'ouverture de nouveaux groupes. En octobre 2024, une directive du ministère imposait de ne pas dépasser les 68,8 ETP. Face à l'augmentation des inscriptions, une décision difficile a été prise : suspendre les cours du soir dès le 31 octobre 2024, tout en maintenant les cours de jour pour les élèves déjà inscrits. Les élèves du soir ont pu passer leurs examens, avec des cours en entreprise proposés. Le groupe de francisation ALPHA a été reclassé en groupe FGA ALPHABÉTISATION pour favoriser intégration, littératie et écriture, avec une entente avec Service Québec pour maintenir les allocations des personnes concernées. Enfin, Mme Vallée a assuré que tous les personnels et élèves affectés par cette suspension ont été informés.

6.3. INFORMATION SUR LES ACTIVITÉS DANS LES CENTRES (LIP art. 83, 96.12, 110.31, et 110.9)

Madame Diane Vallée nous présente un compte rendu de l'événement des portes ouvertes de la formation professionnelle qui a eu lieu en novembre 2024. Elle exprime sa grande satisfaction quant au bon déroulement de cette journée, où tous les membres du personnel des différents centres ont brillamment relevé le défi. Plusieurs élèves ont pris part à l'événement, soit, 145 en formation professionnelle, 500 du secondaire et 200 élèves ne faisant pas partie du territoire de notre Centre de services.

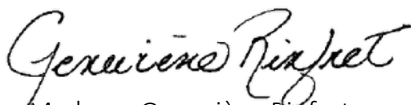
7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
C.É – F.P. 2024.11.26.34

Sur proposition dûment faite et appuyée :
Il est proposé par *Patricia Chevrette*
Appuyé par *Céline Gauthier*

Et résolu :
d'adopter la levée de l'assemblée de la formation professionnelle.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 20 H 00



Madame Geneviève Rinfret
Présidente



Madame Diane Vallée
Directrice